

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

ACTUALITE

P.4

Magouilles et favoritisme à l'examen du CAPA



L'«intègre» Pr Komi Wolou au cœur du scandale

POLITIQUE P.2

Crise togolaise : jusqu'où peut aller la CEDEAO ?

NTIC P.10

INNOV CARE, l'application qui vous rapproche de votre centre de santé.

DOSSIER P.13

Les femmes, premières exclues de l'accès à la terre

EVENEMENT P.14

Mario Exclusive en mode ethnique et chic le 10 août



ASSURAUTO+

Avec **ASSURAUTO+**, nous prenons le relais en cas de sinistre.

Siège Social: 10, Av. Sylvanus Olympio / B.P. 1349 Lomé - TOGO Tel:(228) 22 22 93 64 / 65
Fax: (228) 22 21 73 59 E-mail:togo@sahamassurance.com



Qui dit mieux!!!

BLEU, BLANC, ROUGE, NOIR !

Le 15 juillet dernier, la France est devenue pour la deuxième fois de son histoire, championne du monde de football. Après le succès historique de 1998, l'Hexagone a réussi, alors qu'il n'était que dans la peau d'un outsider, à triompher face à la Croatie, au terme d'une des finales les plus prolifiques de cette compétition, mais en même temps l'une des moins abouties, sur le plan technique.

Outre le jeu pratiqué par les Français, jugé très attentiste et défensif par bon nombre de leurs adversaires, la polémique autour des Tricolores a également porté sur le caractère très « coloré » de leur sélection. Plusieurs personnalités, allant de l'ancien président américain Barack Obama au basketteur franco-camerounais, en passant par le dirigeant vénézuélien Nicolas Maduro etc. sont intervenues dans le débat. Preuve que le sujet sur la « multiracialité » de l'équipe de France et surtout, composée à une forte majorité de joueurs d'origine africaine, a posé question tout au long de la grande messe du football mondial et après le sacre du pays de Michel Platini. Il faut se replacer dans le contexte de l'actualité mondiale pour comprendre l'ampleur et la véhémence de cette polémique. Depuis plusieurs mois, le débat public dans la plupart des pays occidentaux est dominé par la question de l'immigration, montée en épingle par des formations politiques populistes face auxquelles les partis traditionnels se montrent très peu offensifs quand ce n'est pas pour courir derrière eux, en raison de calculs électoralistes. Cette situation est alimentée par les images régulièrement publiées par les médias de bateaux transportant une horde d'immigrés prenant presque d'assaut l'Europe, tandis que les pouvoirs publics multiplient officiellement les initiatives pour stopper le flux de ces « envahisseurs » et renvoyer chez eux, ceux qui auraient réussi à passer entre les mailles du filet. Dans ces conditions, difficile pour une certaine opinion, de ne pas relever le fait que l'immigration a de bonnes vertus, puisqu'elle a permis à la sélection française d'avoir des joueurs binationaux performants. C'est un fait incontestable.

Mais il serait imprudent d'aller au-delà de ce constat. Et de prétendre que la France a pris au continent africain ses « pieds valides », l'empêchant ainsi de prétendre au sacre suprême à travers un de ses représentants. D'abord parce que la plupart de ces joueurs dont il s'agit sont nés, ont grandi sur le territoire français, n'ont de lien avec l'Afrique que leurs noms et ce que veut bien leur raconter leurs parents ou les petits plats que leur concoctent leurs mamans ; cette Afrique que beaucoup d'entre eux ne visitent que le temps de vacances. Ensuite, il n'est pas acquis, et loin de là, qu'ils auraient eu les mêmes performances et ces résultats, s'ils avaient compété pour leur pays d'origine ; connaissant l'inorganisation, le manque de sérieux et de rigueur qui caractérisent beaucoup de fédérations et de sélections africaines. Les exemples des Samuel Eto'o, Didier Drogba, Jay Jay Okocha, Shéyi Adébayor etc. sont là pour le confirmer : des génies du ballon rond qui n'ont pas brandi la coupe du monde, honneur qu'ils auraient eu peut-être en jouant pour la France. Enfin, il faut relever que si ces joueurs ont le niveau qui est le leur aujourd'hui, ils le doivent pour une large part à la formation reçue en France ; en clair ce pays a investi sur eux. Qui peut sérieusement croire que Corentin Tolisso aurait cette qualité s'il jouait à Gbikinti de Bassar et Paul Pogba à l'Association Sportive du Kaloum, ou encore Kylian Mbappe à Unisport de Bafang ? De fait, si certains Africains peuvent se sentir un peu champions du monde par procuration, ce sont bel et bien les Français qui le sont, grâce en partie à leurs compatriotes, noirs certes, mais compatriotes tout de même, formés avec leurs fonds, dans leurs centres de formations.

CRISE TOGOLAISE :

Jusqu'où peut aller la CEDEAO ?

Le 31 juillet ! Depuis plusieurs semaines, le temps semble s'être suspendu au Togo en attendant cette date. C'est celle de la tenue de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au cours de laquelle, l'organisation régionale, sur la base du rapport des deux facilitateurs désignés à cet effet, devrait faire des recommandations aux acteurs politiques togolais pour sortir le pays de la crise qui dure depuis bientôt un an. De fait, Lomé bruisse de rumeurs et de commentaires sur la teneur de ces recommandations à venir, sur fond de spéculations se le disputant aux intoxications. Jusqu'où en réalité peut aller la CEDEAO ? Eléments de réponse.

Le 31 juillet sera une date importante dans la crise togolaise. Lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui se tiendra à Lomé, les dirigeants de la sous-région qui se sont impliqués dans la résolution de la situation, en mettant en place une équipe de facilitation dirigée par les présidents ghanéen Nana Kuffo Addo et guinéen Alpha Condé, feront des recommandations peu ou prou contraignantes aux parties prenantes, afin de mettre fin à un contexte qui met en péril la paix dans le pays, porte préjudice au vivre-ensemble ainsi qu'à l'économie. Et peut menacer à terme la stabilité sous régionale. Alors que le pouvoir soutient que les décisions de l'organisation communautaire emprunteront nécessairement les voies du respect de l'ordre constitutionnel et des institutions légalement établies, les opposants croient et appellent au contraire à une remise en cause de cet ordre constitutionnel avec une redistribution des pouvoirs à de nouvelles institutions. Ainsi démission, destitution, transition sont des mots souvent évoqués comme pouvant, voire devant faire partie du substrat des recommandations de la CEDEAO, y compris avec l'exclusion de la possibilité d'un nouveau mandat pour le président de la République, Faure Gnassingbé.

Et pourtant, comme nous le relevions déjà dans notre numéro 206 du 27 juin dernier, si l'implication revendiquée de la communauté sous régionale dans la crise togolaise est conforme à la Charte des Nations Unies, en l'occurrence l'article 52.3, qui habilite les organisations régionales et sous régionales à régler prioritairement, par les modalités de règlement pacifique, les crises ou les conflits politiques de leurs Etats membres, il est à noter qu'elle s'inscrit dans la volonté de renforcer l'ordre démocratique de ces Etats. Mais surtout, qu'elle fonde son action sur deux instruments : le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité adopté à Lomé en décembre 1999 et le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance adopté en 2001.

DES CIRCONSTANCES ET MODALITÉS D'INTERVENTION DÉFINIES.

C'est dire donc que les interventions de la communauté sont enfermées dans des circonstances et cadres précis, définis par les deux instruments cités plus haut. Aussi, la remise en cause de l'ordre constitutionnel établi et l'imposition éventuelle de sanctions ne sont justifiés que dans deux cas précis, prévus par l'article 45.1 du protocole

additionnel de 2001 : en cas de rupture de la démocratie par quelque procédé que ce soit et en cas de violation massive des droits de la personne dans un Etat membre. De fait, selon cette personnalité ayant siégé pour le compte de son pays au Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, attendre de la Conférence des Chefs d'Etat qu'elle impose une destitution, une démission du Président de la République Faure Gnassingbé, relève du chimérique. Autant que l'idée d'une transition. Pour lui, au soir du 31 juillet, il n'y aura donc aucun appel à la démission, ni à une transition. « A mon avis et selon mon

non » si c'était le cas.

Plusieurs initiatives, pétitions, déclarations, manifestations etc. sont également mises en branle pour faire échec à une position de l'organisation, aujourd'hui inéluctable pour bien d'observateurs. Même le très radical Pr Magloire Kuakivi, coordonnateur diocésain du Conseil épiscopal Justice et Paix, a lucidement rappelé dimanche dernier à ses amis de l'opposition, qu'ils n'ont d'autres choix que d'aller aux élections législatives, réformes ou pas. Pour lui, l'exigence d'une transition relève davantage d'une nécessité



Gal Francis Awagbè Béhanzin, commissaire département Affaires politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO

expérience, la CEDEAO devrait recommander l'aboutissement de l'opérationnalisation des réformes dans un « esprit de responsabilité et de consensus », l'organisation dans un délai raisonnable des élections législatives et locales, avec le concours et sous la supervision de l'organisation, à laquelle se joindrait éventuellement le G5 » croit-il savoir. Avant d'ajouter que l'idée d'un gouvernement d'ouverture, avant et après les élections quel que soit le vainqueur, sera également probablement émise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il semble qu'une bonne partie des leaders de la C14 anticipe déjà la teneur des recommandations à venir. Dans leurs interventions, ils actent quasiment le fait qu'en lieu et place d'une transition, la CEDEAO s'apprêterait à les appeler à aller aux urnes. Ils appellent leurs militants à rester mobilisés, tout en menaçant pour certains, l'organisation sous régionale. Eric Dupuy, le secrétaire à la Communication de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a ainsi mis en garde l'organisation sous régionale contre « toute décision qui ne satisfierait pas le peuple », demandant à ce dernier de « dire

idéologique que d'une solution de sortie de crise. « Ceux qui prétendent parler au nom du peuple ignorent en fait le rapport de force. Là où le peuple peut prendre ses responsabilités sans risques, c'est dans les urnes » a conclu le professeur. Souhaitant que le scrutin soit organisé sous la supervision de la CEDEAO. Cette sortie vient s'ajouter à celle des ambassadeurs américain et français, David L. Gilmour et Marc Vizey, qui avec des mots bien diplomatiques, lors de leur allocution à l'occasion de la fête nationale de leur pays respectif, ont également suggéré que les élections étaient une voie incontournable pour donner la parole au peuple souverain.

Dans un entretien fleuve accordé à nos confrères de Togo Breakingnews, Gilbert Bawara, ministre la Fonction Publique en est convaincu : « les repères et le fondement des décisions attendues (de la CEDEAO, ndr), pour normaliser totalement et durablement la situation sont parfaitement connues : ce sont les valeurs, les normes et les principes qui sous-tendent la démocratie et l'Etat, qui s'appuient solidement sur des règles juridiques essentielles et que reprennent largement les instruments communautaires pertinents ».

Soirée DE LANCEMENT OFFICIEL DE LA MARQUE



Made in Togo

Une Identité Culturelle

En partenariat avec



📅 10 Août 2018 à 19h00

📍 Hôtel du 2 Février

AU PROGRAMME:

Dîner de gala, défilé de mode.
Guest Stars: Toofan, Singuila, Dibi dobo

PAF: 40.000F FCA

INFOLINE: (+228) 22 25 62 47 / 90 27 79 87



MAGOUILLES ET FAVORITISME A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCATS (CAPA)

L'«intègre» Pr Komi Wolou au cœur du scandale qui discrédite le CAPA au Togo et dans l'UEMOA

Le monde feutré des professionnels de justice que sont les avocats est secoué depuis quelques semaines par un scandale lié à l'examen ayant sanctionné la formation de la promotion 2015-2017. Si tout a été fait pour ne pas faire fuiter dans les médias les informations, l'Ordre des Avocats du Togo a considéré les faits suffisamment graves pour saisir la Chambre administrative de la Cour suprême. Au cœur de l'affaire, le Pr Komi Wolou, souvent présenté comme un « homme intègre » et « vendu » à qualité par ses proches comme potentiel dirigeant de la transition à laquelle certains leaders de la coalition des quatorze partis politiques (C14), appellent.

L'organisation de l'enseignement et de l'examen en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) a été confiée à la Faculté de Droit (FDD) de l'Université de Lomé (UL), que dirige le Pr Komi Wolou, par le décret n°96-092 du 24 juillet 1996. En vue de l'application dudit décret, la FDD de l'UL et l'Ordre des Avocats du Togo ont élaboré le 08 avril 2010, un règlement intérieur qui régit l'organisation de l'enseignement et les examens du CAPA depuis son adoption. Il prévoit en ses articles 17 et 18, entre autres, les conditions d'admissibilité qui constitue la première étape de réussite à cet examen. Le premier indique que la « note d'admissibilité sur 20 est obtenue par le total des notes partielles attribuées au candidat dans les épreuves écrites affectées du coefficient de chaque épreuve, divisé par le nombre total de ces coefficients ». Le second précise que « les candidats ayant obtenu la moyenne supérieure ou égale à 12/20 sont déclarés admissibles ».

Curieusement et nonobstant ces dispositions, le jury de l'examen du CAPA promotion 2015-2017 a décidé de procéder autrement, et ce sans aucun fondement textuel, sur suggestion du Pr Komi Wolou, membre de ce jury, et sous sa couverture, en qualité de doyen de la FDD, et donc responsable de l'organisation de cet examen. « C'est bien pour favoriser certains candidats pour des raisons obscures que lui seul connaît, que le Pr Wolou a conduit le jury à prendre des libertés avec les textes pour ensuite le couvrir » dénonce cet avocat, proche du dossier.



Prof WOLOU Komi, doyen de la FDD

MOYENNE REGLEMENTAIRE POUR UNE SEULE CANDIDATE.

Selon nos informations, sur les 18 candidats déclarés admissibles sur la feuille de proclamation intitulée « feuille de délibération » affichée en mars dernier, une seule candidate avait obtenu en réalité la moyenne réglementaire de 12/20. Mais le jury, sous la houlette du Pr Wolou, a décidé d'autorité, de déclarer 18 candidats admissibles, en repêchant 17 autres candidats supplémentaires.

Pour l'Ordre des Avocats, la méthode employée pour repêcher les candidats est dénuée de tout fondement juridique et est contestable. En effet, une analyse de la feuille de délibération permet de constater que le jury ne s'est pas contenté de descendre abusivement la moyenne d'admissibilité jusqu'à 09,41/20

au lieu de 12/20 pour repêcher 17 candidats ; « comme s'il tenait à atteindre un nombre fixé auparavant » commente notre avocat. Ce qui renforcerait l'idée d'une magouille bien orchestrée par l' « intègre Pr Wolou ».

Selon l'institution faïtière des avocats, ce qui est inédit et gravissime, le jury n'a pas cru devoir conserver la moyenne réelle de chaque candidat repêché avant les examens oraux, de manière à évaluer la capacité de chacun à combler ses points manquants, comme cela se fait dans tous les examens sérieux de par le monde.

Les avocats notent par ailleurs que le jury a surtout opté pour une mise des candidats repêchés à l'abri des aléas des examens oraux en portant systématiquement et de manière artificielle, les moyennes de

chacun des 17 repêchés à 12/20. De cette manière, le Pr Wolou et ses comparses font croire fausement que ceux-ci auraient obtenu à l'écrit la moyenne réglementaire de 12/20. Et pour parvenir à ce résultat, ils ont purement et simplement, de façon grossière, remplacé les notes d'examens des candidats dits repêchés par d'autres notes qui ne correspondent à rien. « Puis le jury a mis le forfait en exergue sur la feuille de délibération, en barrant la note réelle et en inscrivant en bas de celle-ci, la note modifiée » décrit notre source.

Pour l'Ordre des Avocats, cette méthode frauduleuse mise en œuvre par le Pr Wolou, crée une inégalité et un déséquilibre total entre les candidats ; certains se retrouvant ainsi repêchés avec 36 points, d'autres 38, d'autres plus chanceux encore avec 39 ou même 41 points.

Autre forme de rupture d'égalité évoquée par l'Ordre des Avocats, tout a été fait de manière sélective. Ainsi par exemple, la note de culture juridique du candidat nommé Kodjovi ABA a été manipulée, tandis que celle de Komlanvi Amenouglo est restée maintenue.

De fait, même si le jury est souverain, ce que personne ne conteste d'ailleurs, raison pour laquelle le barreau n'a pas participé à la délibération, la trouvaille de la « bande à Wolou » pour repêcher les candidats, crée indubitablement une rupture d'égalité entre ceux-ci.

CREDIBILITE DU CAPA :

Les méthodes particulières du Pr Komi Wolou interrogent dans le cadre d'un examen destiné à constater l'aptitude à exercer une profession judiciaire et qui se déroule dans un contexte de rupture d'égalité et en violation du règlement intérieur organisant ledit examen : une curiosité pour un juriste qui campe la posture de l'intégrité à toute épreuve.

De fait, à l'exception de la seule candidate qui a obtenu la moyenne de 12,81, l'Ordre des Avocats considère que tous les autres déclarés admissibles après les épreuves écrites ne le méritaient pas, n'eût été la « charité collective du jury ».

Il estime que la méthode d'évaluation qualifiée d'inédite, singulière et peu orthodoxe, ne peut être érigée en règle universelle ou base légale et crédible dans aucun centre de formation ou aucune université pour la délivrance d'un titre universitaire. Elle discrédite selon lui l'examen du CAPA au Togo et dans l'espace UEMOA et par là même, la profession d'avocat.

Pour l'Ordre des Avocats, la démarche du jury est totalement contraire à l'esprit des examens et viole l'esprit et la lettre du règlement intérieur du CAPA, créant un précédent dangereux qu'il urge d'arrêter immédiatement.

De fait, il demande à la Chambre administrative de la Cour suprême d'annuler purement et simplement les délibérations d'admissibilité et d'admission du jury du CAPA Promotion 2015-2017. En attendant d'autres suites, peut-être. Car il semble que la suspicion de fraudes qui tourne autour de ces résultats n'est que la partie émergée de l'iceberg. « Malheur à celui qui procèdera à l'audit du système d'évaluation du CAPA-Avocat à la Faculté de Droit.

Que le doyen demande tout simplement un audit de cette formation depuis qu'il en a été désigné responsable. Cela permettrait de savoir s'il est vraiment, l'homme qu'il prétend être » confie dans un grand rire, un ancien membre du jury. Sans préjuger de ses prochains développements, cette affaire pourrait rappeler celle de la Faculté des Sciences de la Santé encore pendante devant les tribunaux togolais. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les « mis en cause » sont de ceux qui veulent porter l'avenir de ce pays et qui campent régulièrement la posture de donateurs de leçons, drapés dans les valeurs morales d'honnêteté et d'intégrité. Nous ne sommes pas sortis de l'auberge.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

CORIS BANK INTERNATIONAL :

✎ Charles KOLOU (Stagiaire)

Seydou Sanou a passé le témoin à Alassane Kaboré

Le Burkinabè Alassane Kaboré occupe depuis le 1er juillet dernier les fonctions de directeur général de la filiale togolaise de Coris Bank International, en remplacement de Seydou Sanou. Ce dernier étant appelé à d'autres fonctions au siège de la holding.

Une cérémonie de passation de charge a eu lieu le 06 juillet dernier à Lomé en présence de diverses personnalités dont les administrateurs et actionnaires de la banque. Une occasion pour Romba Talekaye, le président du Conseil d'administration (PCA) du groupe Coris Bank International de féliciter le directeur sortant pour ses performances à la tête de la filiale et de décliner la nouvelle vision de la banque, que portera désormais le nouveau directeur général.

Selon Romba Talekaye, la filiale togolaise de Coris Bank a enregistré une bonne progression aussi bien en termes de bilan, que de positionnement sur le marché togolais sous la direction de monsieur Sanou. « Depuis janvier 2015, M. Seydou Sanou assumait les fonctions de directeur général. Parti du néant parce que cette période marquait le démarrage des activités de la banque, aujourd'hui, il termine son mandat avec des indicateurs satisfaisants », s'est félicité le PCA.

De fait, Coris Bank International Togo se positionne au 7ème rang des quinze (15) banques et établissements financiers que

compte le pays. En termes de couverture du territoire, la banque est actuellement présente dans la ville de Lomé avec quatre (04) agences et trois autres en construction à l'intérieur du pays notamment à Agoe, Kara et Cinkassé.

« L'installation de la filiale avec la constitution du fonds de commerce, la croissance du total bilan, les résultats et l'extension du réseau d'agences sont les performances enregistrées par le DG sortant », a indiqué Romba Talekaye. Pour lui, la nomination d'un nouveau directeur à la tête de la filiale togolaise est stratégique. Il s'agit d'entamer une seconde phase de développement de la banque au Togo.

« La politique de mobilité du groupe intègre une cartographie des compétences en fonction des contingences. Lorsque nous ouvrons une filiale, en fonction de la contingence qui prévaut, nous déployons une compétence qui constitue à même une solution. Avec les performances enregistrées par le 1er DG, nous passons à une autre étape du développement de la banque et nous avons besoin d'une compétence plus adaptée » a expliqué monsieur Talekayé.

Le nouveau directeur aura donc pour mission de conduire divers chantiers, notamment ceux de la monétique, de la qualité, de la digitalisation, du développement du trade et de l'accentuation de la spécialisation, en vue d'une personnalisation des produits et services aux PME/PMI.

Précédemment directeur des risques et des affaires juridiques de Coris Bank International Mali, Alassane Kaboré aura aussi pour mission d'œuvrer à la certification ISO 9001 version 2015 de la filiale togolaise.

Conscient de ses nouvelles fonctions, le nouveau directeur général a rassuré au cours de la cérémonie de passation de charge, les premiers responsables de la banque sur son engagement à assurer la continuité de l'activité pour une plus grande satisfaction des clients.

« Dans le cadre de la mise en œuvre de grandes orientations et de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'administration, notre action sera guidée par un esprit de collaboration. Je m'y emploierai avec beaucoup d'abnégation et nous ferons ensemble le bonheur de nos clients et des partenaires



Alassane KABORE, le nouveau DG de CORIS BANK Togo

», s'est-il exprimé après avoir reconnu les performances de son prédécesseur.

A PROPOS DE CORIS BANK INTERNATIONAL AU TOGO

La filiale togolaise de CORIS BANK INTERNATIONAL a démarré ses activités en février 2015 avec pour vocation principale le financement de l'économie à travers les secteurs porteurs comme le commerce, l'industrie, l'énergie, les infrastructures, et l'agriculture.

L'ambition de la banque est de devenir très rapidement la banque de référence en matière de financement de projets économiques à travers une offre

de produits et services diversifiés.

C O R I S B A N K INTERNATIONAL s'est ainsi fixé pour mission de financer les particuliers et les entreprises notamment les PME/PMI, d'améliorer la qualité de vie de la clientèle par des offres de services répondant aux attentes de ces derniers. La banque vient aussi apporter des opportunités de développement des affaires.

Elle dispose à ce jour au Togo de quatre (4) agences à savoir l'agence principale sur le boulevard du 13 janvier quartier Béniglato, l'agence Hedzranawoe, l'agence port et l'agence du grand marché avec plus de 6 000 clients et un capital de 12 milliards 500 mille.

NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

DESTINÉ À L'AVENTURE.



A PARTIR DE 11.900.000 FCFA TTC

CREATIVE TECHNOLOGIE





Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfaa.com

MARCHE FINANCIER REGIONAL : Le Togo surfe sur les vagues

Selon nos confrères de Togo First, les titres de dette togolais sont appréciés sur le marché financier régional. Après sa belle performance fin juin consacrée par la mobilisation de 21 milliards FCFA, le Togo a conclu en trombe vendredi 20 juillet dernier une émission simultanée par adjudication ciblée d'Obligations Assimilables du Trésor. Rebelote.

À l'arrivée, 57,49 milliards FCFA servis par les investisseurs de la sous-région contre une demande de 50 milliards.

Un taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions de 114,98% qui traduit l'appétit des investisseurs d'un marché morne en début d'année. Le Togo retiendra 55 milliards FCFA, soit un taux d'absorption de 95,67%.

Dans le détail, la première obligation d'une maturité de 3 ans, assortie d'un coupon fixe de 6,25% aura permis de

mobiliser 51,04 milliards dont 48,55 milliards FCFA retenus. La deuxième quant à elle, arrivant à échéance dans 5 ans, le 23 juillet 2023 précisément, et offrant un taux d'intérêt fixe de 6,5%, a permis de lever 6,45 milliards FCFA. Le prix moyen de l'OAT de 3 ans s'établit à 9655 FCFA avec un rendement moyen de 7,57%. L'OAT de 5 ans dont le prix moyen est estimé à 9650 FCFA, offre un rendement de 7,36%.

Majoritairement, les soumissions

viennent des Spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) du Togo (Boa Togo, Coris Bank, Ecobank, Orabank et UTB), qui auront servi, 45,34 milliards dont 43,86 milliards retenus sur l'obligation de 3 ans et l'intégration de celle de 5 ans.

Les SVT burkinabé étaient également au rendez-vous avec 5,7 milliards investis sur les OAT de 3 ans.

Pour ce troisième trimestre, le Togo envisage de lever 130 milliards dont 110 milliards sous forme d'OAT et 20



Sani YAYA, Ministre de l'économie et des finances

milliards FCFA en bons assimilables du Trésor (BAT). Selon le calendrier, 40 milliards FCFA est prévue pour le mois d'août, la prochaine émission du Togo portant sur un montant de 40 milliards FCFA est prévue pour le mois d'août.

Une prise de participation de 20 millions d'euros de la BAD pour faire émerger des multinationales africaines

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement a approuvé, vendredi 20 juillet 2018, une prise de participation de 20 millions d'euros dans le fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund IV (MPEF IV), d'Afric Invest.

Cette prise de participation va aider à accélérer le développement d'entreprises de moyenne capitalisation en Afrique du Nord dotées d'un fort potentiel de croissance dans la région et en Afrique subsaharienne.

L'objectif du Fonds MPEF IV est de parvenir à une capitalisation de 200 millions d'euros et financer la croissance d'une quinzaine d'entreprises fortement implantées sur leurs marchés locaux. Les investissements oscilleront entre 8 et 25 millions d'euros et devraient générer 2 700 emplois environ, dont 30 % pour les femmes.

« Ce projet va permettre de renforcer les capacités d'investissement d'entreprises de taille moyenne, qui vont pouvoir ainsi se développer sur de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée en Afrique subsaharienne », a déclaré Mohamed El Azizi, directeur général de la Banque africaine de développement pour la région Afrique du Nord.

« Avec cette nouvelle opération, nous avons pour ambition de faire émerger des entreprises africaines championnes dans leurs domaines et renforcer leur intégration dans les chaînes de valeurs africaines et mondiales », a précisé Abdu

Mukhtar, directeur du département du développement de l'industrie et du commerce à la Banque.

S'il représente moins de 4 % de l'ensemble des échanges sur le continent, le commerce au sein de l'Afrique du Nord atteste d'un potentiel de développement capable de renforcer davantage la dynamique d'intégration régionale (Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie). Alignée sur la Stratégie décennale et la Politique de développement du secteur privé de la Banque, cette prise de participation fait écho à deux de ses cinq grandes priorités, dites High 5 : Industrialiser



Abdu MUKHTAR

l'Afrique et Intégrer l'Afrique. neuf bureaux dont sept en Afrique, qui investit dans les petites et moyennes entreprises susceptibles de se développer sur le continent africain. Pour rappel, né en 1994, Afric Invest est un groupe panafricain de capital-investissement doté de

CFAO : Le président du directoire du groupe a visité ses filiales togolaises

L'étape togolaise de l'Africa Tour 2018, cette tournée du président du directoire du groupe CFAO dans les pays africains où est implantée la société, s'est déroulée le 10 juillet dernier.

À la tête du Comité directoire du groupe CFAO, M. Richard BIELLE, a foulé le sol togolais en provenance de Cotonou (Bénin). Accompagné de Cécile DESREZ, directrice ressources humaines, Alain PECHEUR, directeur administratif et financier, Marc HIRSCHFELD, directeur général de l'activité automobile et Jean-Marc LECCIA, Directeur général de l'activité hearcore, la délégation a été accueillie à son arrivée au Togo par le délégué pays, M. Hervé MANNERIE, directeur général de CFAO Motors Togo.

Cette tournée rentre dans le cadre de la visite périodique du directoire dans chaque filiale en vue de prendre contact avec les collaborateurs et insuffler un nouveau dynamisme au groupe.

La première escale au Togo de la délégation a été UNIPHART. Là, les visiteurs ont été accueillis par le Directeur général, M. Sékou Diallo. Ils ont eu droit à une présentation de la société suivie par la visite des différents départements. Créée en 2006, la société UNIPHART est spécialisée dans la distribution des produits pharmaceutiques. Elle occupe 37% du marché togolais.

« Notre vision est de continuer toujours le processus d'amélioration et de grignoter les parts du marché, pour être leader dans quelques années », a laissé entendre M. DIALLO. Après UNIPHART, cap sur CFAO. Changement de cadre mais la démarche est la même : visite des installations,

présentation du site et exposé du travail.

Le clou de cette étape a été la remise de cadeau à M. BIELLE et ainsi qu'à tous ceux qui l'accompagnaient par monsieur MANNERIE. Visiblement ému par cette marque d'attention, le président du directoire n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude au Directeur pays et à travers lui à tout le personnel du groupe au Togo.

La délégation a mis fin à cette tournée par la visite en fin de soirée de la filiale CFAO Technologie en convention à l'hôtel ONOMO.

Après Lomé, Africa tour s'est poursuivi sur le Ghana, le Burkina Faso et le Niger.

Implanté au Togo depuis 1924, le groupe CFAO Motors Togo est le



La délégation posant avec le personnel de la CFAO

distributeur exclusif de quatre marques de renommée mondiale : Toyota, Citroën, Bridgestone et Yamaha. Elle distribue également des deux roues, des générateurs et des motos pompes Yamaha ainsi qu'une gamme de pneus Bridgestone particulièrement adaptée au continent africain. CFAO Technologies Togo est la filiale du groupe CFAO Togo, leader dans les nouvelles technologies et de l'information et de la communication.



maxafrika

moov 4G

Streamez en toute liberté et profitez !

Décollez en mode no limit !

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) | [f](#) moovtogoofficiel | [t](#) moovtgoofficiel | [i](#) moovtogoofficiel

La Banque mondiale appuie les efforts du Togo visant à améliorer les infrastructures et la gestion urbaines

En appui aux efforts du gouvernement visant à améliorer les infrastructures et la gestion urbaines, la Banque mondiale a approuvé ce 17 Juillet un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) d'un montant de 30 millions de dollars (plus de 16 milliards de francs CFA) pour aider le Togo à relever les défis du développement urbain et à réduire les lacunes dans la prestation des services publics dans certaines des villes les plus peuplées du pays.

Ce financement, destiné au Projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU), permettra de rénover, réhabiliter et améliorer les infrastructures dans les quartiers mal desservis de trois villes à savoir Lomé, Kara et Dapaong. Il servira également à consolider les capacités institutionnelles de sept municipalités (Atakpamé, Dapaong, Lomé, Kara, Kpalimé, Sokodé, Tsévié), notamment grâce à une assistance technique et à des formations, pour assurer une gestion durable du développement urbain. Quelque 2,3 millions de personnes en bénéficieront directement ou indirectement.

« Le Togo connaît un développement urbain rapide, mais les services d'infrastructure sont inadéquats dans la plupart des villes secondaires. Avec ce nouvel investissement, il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants de certaines villes. Le



Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo.

projet va également aider à améliorer les services d'aménagement urbain, ce qui pourrait déboucher par la suite sur d'autres investissements », explique Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale

pour le Togo.

Les investissements prévus dans le cadre du PIDU s'inscrivent dans une démarche progressive. Un programme d'investissements prioritaires élaboré

au cours de la préparation du projet sera mis en œuvre peu après son entrée en vigueur. Il sera ensuite suivi d'autres activités définies dans le cadre de processus de planification au niveau local. Au cours de sa mise en œuvre, le projet pourrait ainsi financer l'amélioration des réseaux routiers et des espaces publics, des points d'accès à l'eau potable, des systèmes d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que de petites infrastructures économiques et sociales (marchés, écoles et établissements de santé, notamment).

Ce nouveau projet répond à la volonté du Togo d'intensifier les investissements dans les infrastructures urbaines, suite au succès du Projet d'urgence pour la réhabilitation des infrastructures et services électriques (PURISE), également financé par la Banque mondiale. Il est par ailleurs parfaitement en phase avec le cadre de partenariat du Groupe de la Banque mondiale avec le Togo, qui met l'accent sur la nécessité d'accroître les capacités des municipalités pour améliorer l'accès aux infrastructures et aux services, de réduire les risques

climatiques et de renforcer la résilience des villes en renforçant à la fois les infrastructures et les capacités municipales.

Pour rappel, l'Association internationale de développement (IDA) est l'institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Fondée en 1960, elle accorde des dons et des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêts en faveur de projets et de programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la vie des plus démunis. L'IDA figure parmi les principaux bailleurs de fonds des 75 pays les plus pauvres de la planète, dont 39 se trouvent en Afrique. Les ressources de l'IDA permettent d'apporter des changements positifs dans la vie de 1,5 milliard de personnes résidant dans les pays éligibles à son aide. Depuis sa création, l'IDA a soutenu des activités dans 113 pays. Le volume annuel des engagements est en constante augmentation et s'est élevé en moyenne à 18 milliards de dollars au cours des trois dernières années, 54 % environ de ce montant étant destinés à l'Afrique.

PROMOTION SUR LES PIÈCES TOYOTA

25%
DE REMISE

Du 01 au 31 Juillet | 2018

NON
A LA
CONTREFAÇON



TOYOTA

Bd Eyadema - BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

cfao
MOTORS

Mains obscures et jeux troubles à l'Université de Lomé.

Il en sort quasiment tous les mois. Cette fois, il s'agirait de dossiers CAMES non ventilés dans les délais impartis. Et comme toutes ses précédentes, cette affaire a véritablement fait pschitt, parce que vide. Mais elle renseigne sur le climat délétère, créé et entretenu par quelques enseignants qui organisent une véritable campagne de déstabilisation de l'Université de Lomé (UL) par médias interposés, en amplifiant de banals manquements lorsqu'ils ne se lancent pas dans des opérations clandestines de diffamation et de manipulation sur les réseaux sociaux.

Tout part de la non ventilation par le Professeur Kossivi Hounaké, Directeur adjoint des affaires académiques et de la scolarité (DAAS) de l'UL à ses collègues du département de droit public, des dossiers que le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) a transmis pour évaluation. Ceux-ci accusent le Pr Hounaké d'avoir réalisé tout seul et à leur place les évaluations et de les avoir envoyées à l'institution. Tandis que certains auraient saisi le doyen de la Faculté de Droit (FDD) par écrit, d'autres auraient fait le choix d'écrire au secrétaire général du CAMES.

Chose curieuse, le très volubile professeur politiste béninois Victor Topanou, qui ne manque pas une occasion pour commenter l'actualité sociopolitique du Togo mais se garde bien d'en faire sur celle de son pays, et cible systématiquement certains de ses confrères togolais enseignants à la FDD, s'invite dans le débat. Et publie une tribune, opportunément reprise par plusieurs journaux, dans laquelle tout en s'en prenant au Pr Hounaké, il accuse sa « cible préférée », le président de l'UL, le Pr Dodzi Kokoroko d'avoir apporté sa caution morale au directeur adjoint de la DAAS.

SIMPLE MANQUEMENT :

Dans un communiqué rendu public le 20 juillet dernier face à l'ampleur médiatique que prenait l'affaire, la présidence de l'UL rappelle que la qualification et la certification des enseignants du supérieur au Togo passent par une évaluation par les pairs et sont régis et organisés par le CAMES. Cette organisation suppose donc que les dossiers soient ventilés aux experts enseignants chercheurs pour évaluation. Elle souligne qu'avec la modernisation des procédures par le CAMES, saluée d'ailleurs par les universités membres, les experts sont désormais ciblés et les dossiers à évaluer sont envoyés directement dans leurs boîtes électroniques. Elle se dit donc surprise des accusations portées contre elle et dénonce une interprétation mensongère et diffamatoire sur la ventilation des dossiers CAMES 2018 par certains experts de l'UL. « De façon plus précise cette année, interpellé par la DAAS sur la non transmission de son rapport d'évaluation, dans

les délais impartis, un enseignant- agrégés en droit privé, 1 maître de



Entrée principale de l'Université de Lomé

chercheur de la FDD a déclaré n'avoir reçu ni le dossier physique, ni le dossier numérique qui lui ont été soumis. La DAAS, après échange avec la présidence de l'UL, a décidé de ne pas instruire sur place le dossier concerné, tout comme cela a été le cas pour les dossiers impartis à des instructeurs décédés ou indisponibles. Les dossiers ont été purement et simplement renvoyés au CAMES » explique la présidence de l'UL dans un communiqué signé par son 1er vice-président, le Pr Komlan Batawila qui, soit dit en passant, n'avait pas lui-même reçu son dossier CAMES 2018 de la DAAS. Le fait que les « plaignants » n'aient pas attendu le contenu de la lettre d'explication adressée par la présidence de l'UL à la DAAS renseigne par ailleurs sur leurs réelles motivations, qui sont fondées sur des considérations extra-universitaires.

JALOUSIE ET ENVIE AU CŒUR DU TEMPLE DU SAVOIR.

La génération des professeurs de rang A de la FDD a une année repère, 2007. On se souviendra que la FDD a obtenu trois lauréats au concours d'agrégation de Libreville (Gabon). Au delà des façades, une rivalité sournoise s'est rapidement installée avec comme pic la cohabitation difficile au décanat de 2011 à 2016. On n'y insistera pas mais tout semble faire revenir au devant la hiérarchie universitaire avec cette rivalité entre Maître de conférences agrégé et Professeur Titulaire (sauf erreur de notre part, la FDD compte aujourd'hui 2 professeurs titulaires en droit public, 4 maîtres de conférences

conférences agrégé en droit public). Si la hiérarchie irrigue la préséance universitaire, on admettra que les frustrations sont vives dès lors que 2007 n'a finalement produit qu'un seul Professeur titulaire. Aussi, les considérations politiques sont venues compliquer les rapports entre les collègues de rang A de cette FDD. Si certains enseignants-chercheurs de la FDD sont, dit-on, affiliés au RPT/UNIR, d'autres revendiquent bruyamment leur appartenance au PSR, au PNP, à l'UFC et à l'ANC. Si le pluralisme des courants d'expression est l'étalon de mesure de la démocratie, on rappellera les querelles doctrinales qui restent aujourd'hui vives entre les enseignants-chercheurs de la FDD sur la rétroactivité de la loi constitutionnelle, la place de la Constitution de 1992 dans la crise politique, le droit de grève des enseignants-chercheurs et le sens de l'intérêt général.

Ces divergences intellectuelles et querelles de personnes sont désormais alimentées par l'intervention spacieuse d'enseignants étrangers, invités dans le débat dans lequel ils prennent position, alliant mensonges, manipulation et approximation. Le tout sur fond de rivalités de grades CAMES.

Le comble de ces divergences intellectuelles et de personnes fait convoquer des collègues étrangers qui à coups de mensonges et de manipulations prennent désormais position en faveur d'un clan sur fond de rivalités de grades CAMES. C'est le cas du politiste béninois cité plus haut qui s'est « encore invité » dans un cas de dysfonctionnement

interne à l'UL ; ne pouvant décidément pas se départir du grief qu'il tient contre un enseignant, proche du président de l'UL, relativement à une affaire privée.

LE MINISTRE INTERPELLE :

Personne ne peut le nier : l'UL se transforme qualitativement et s'adapte à son époque. La clôture complète du campus, la réforme des masters, le bitumage des voies, la réhabilitation des amphis et des cités universitaires, la nouvelle présidence de l'UL, le restaurant universitaire, etc...confirment bien le vent de changement qui souffle sur la plus vieille des universités togolaises. Tout ceci se fait au prix d'une rupture qui visiblement dérange. Dans ce contexte, la polémique permanente

et la déstabilisation suscitée et entretenue sont des facteurs handicapants pour la dynamique actuelle. Le doyen de la FDD qui a provoqué cette énième tempête dans un verre d'eau, en s'en prenant à ses collègues ne rend pas service à l'UL. Une réflexion de sagesse et d'honnêteté devrait le conduire, et au-delà de lui, l'ensemble des autorités universitaires et de l'enseignement supérieur, à se poser cette question : depuis près d'un an, entre marches, missions d'enseignement et participation au dialogue et aux réunions politiques, assure-t-il encore pleinement la direction de ladite faculté ? Ce serait de sa part une réflexion de sagesse et d'honnêteté.

Quant au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il doit plus que jamais s'investir pour ramener du calme et de l'ordre dans le temple du savoir et surtout, a intérêt à jouer désormais franc-jeu.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 800 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

INNOV CARE, l'application qui vous rapproche de votre centre de santé.

Elle est sans doute l'une des innovations majeures de ces dernières années. La rédaction de FOCUS INFOS, engagé depuis longtemps dans l'amélioration du système de santé dans notre pays, a eu un véritable coup de cœur pour cette application dénommée Innov Care, axée sur le domaine de la santé au Togo et dont la promotion a été lancée mi-juillet sur les réseaux sociaux. Revue de ce produit utile, pratique qui vaut le détour.

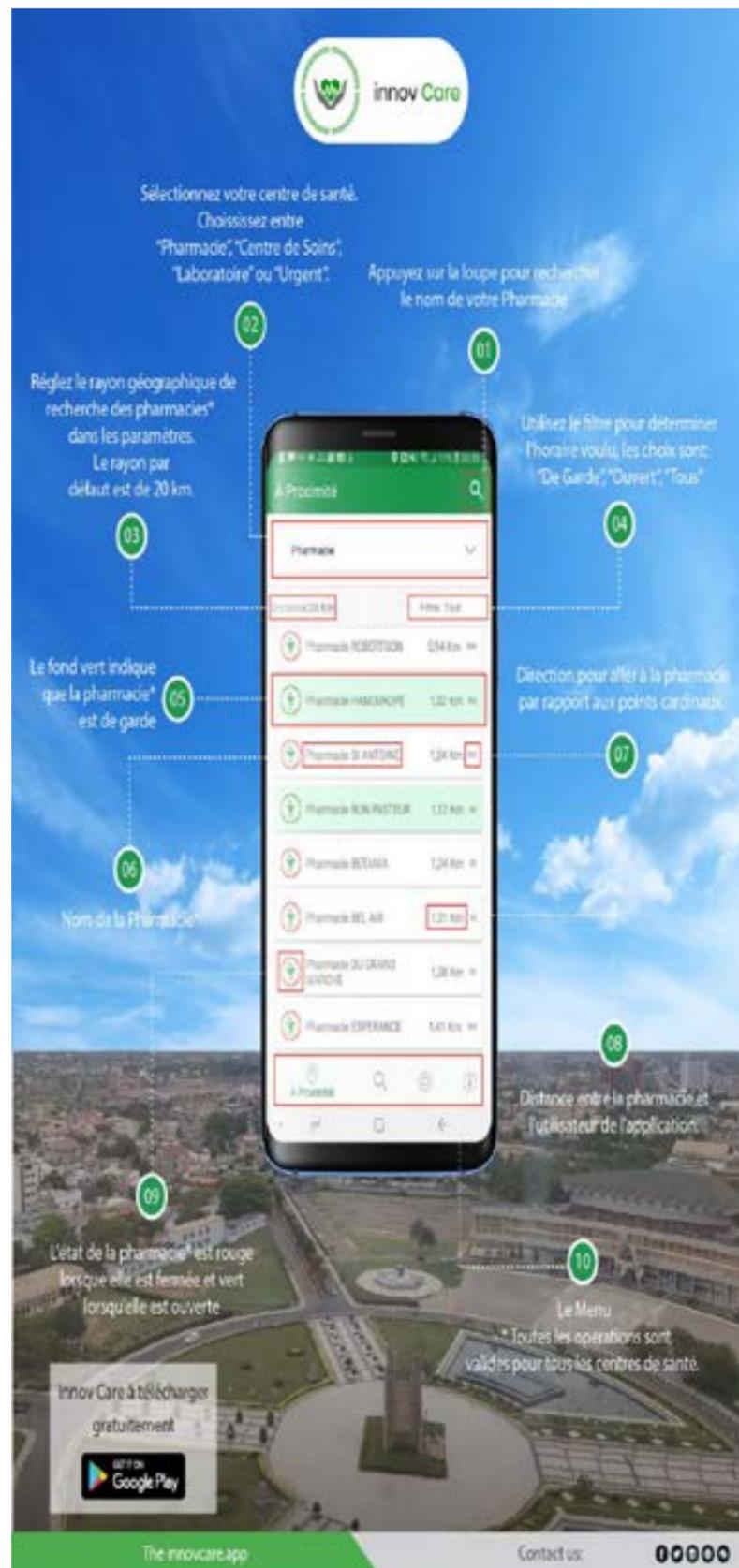
En cas de soucis de santé, il n'est souvent pas évident de trouver le centre de santé le plus proche de chez soi, surtout si l'on se trouve à un endroit hors de nos habitudes ou repères. Il en est de même pour trouver les pharmacies de garde qui changent chaque semaine. Pour pallier ce problème, un groupe de jeunes professionnels passionnés de nouvelles technologies ont créé InnovCare, une application mobile dotée de fonctionnalités innovatrices. Composée de plusieurs experts venus d'horizons divers, des technologies de l'information à la santé en passant par la communication, l'équipe entend contribuer à un meilleur contrôle par la population de sa santé, pour un mieux être collectif. " Nous voulons utiliser les avantages qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour apporter notre contribution à l'amélioration ainsi qu'à l'accessibilité du système de santé dans l'intérêt de toute la population" confie l'un des jeunes associés, Akovi Mensah.

Disponible sur Google Play Store, uniquement pour les utilisateurs d'Android, l'application est très légère et a une taille de 4.3Mo.

SIMPLE ET UTILE

A l'exécution, après la première installation, ce message apparaît: « Autoriser l'application Innov Care à accéder à des photos, à des contenus multimédias et à des fichiers sur votre appareil ? » Puis un autre: « Autoriser l'application Innov Care à accéder à la position de l'appareil ? ». Ces autorisations, à priori envahissantes, sont en réalité nécessaires pour permettre à l'application de fonctionner. Il s'agit pour la première de l'accès en écriture sur votre téléphone qui est une permission standard; et la seconde concerne la géolocalisation pour vous situer géographiquement et vous montrer les centres de santé de votre zone de situation.

Après la procédure d'installation initiale, l'application présente un guide qui montre comment utiliser le filtre de recherche et rafraîchir les données. Pour une des fonctionnalités les plus importantes de l'application, il aurait été bien qu'il existe un bouton rafraîchir les données pour les utilisateurs peu aguerris. La procédure pour rafraîchir les



données est tout de même simple mais peu intuitive. Il faut toucher l'écran sur la liste des données et tirer vers le bas pour initier le rafraîchissement des données et avoir les données actualisées.

Après l'aide du guide, on se retrouve face à une application dont la couleur verte est prédominante avec un design simple et sobre. Le menu se compose de 4 éléments dont le premier: « A proximité » qui permet de trouver les pharmacies, hôpitaux, laboratoires et les numéros urgents des unités proches de l'utilisateur dans un rayon de 20 km. C'est certainement

la fonctionnalité la plus innovante de cette application. Les données des distances qui séparent l'utilisateur des centres de santé sont actualisées lors de chaque déplacement donnant à tout moment, les informations nouvelles et précises. Ce qui permet un gain de temps considérable.

Nous avons été surpris par la quantité et la qualité des données dont dispose l'application. Toutes les pharmacies du Togo semblent être répertoriées avec bien de centres médicaux et laboratoires. Un filtre nous permet de classer les centres selon leur statut: « ouvert ou de garde ». Lorsqu'on

clique sur le nom d'un centre de santé nous avons une fiche d'informations du lieu qui nous donne le numéro du centre qui peut être appelé en un touché de doigt. Nous avons

n'avions pas la connaissance. Les deux autres boutons du menu sont « Paramètres » pour régler certaines options de l'application et « A propos » pour avoir les contacts et



PHARMACIE HÔPITAL LABORATOIRE

Votre Santé Au Bout Des Doigts

- 📍 Découvrez les unités de santé à proximité
- 📍 Trouvez des pharmacies ouvertes ou de garde à tout moment.
- 📍 Obtenez les contacts des pharmacies
- 📍 Obtenez des informations des centre de santé de l'ensemble du territoire
- 📍 Les points de santé couverts incluent hôpitaux, laboratoires, et pharmacies
- 📍 L'accès à l'application est gratuite avec le wifi ou la 3G

Nova Care à télécharger gratuitement

aussi le nom de la ville et le nom des responsables pour les pharmacies. Puis, un bouton qui permet de situer exactement le centre de santé sur une carte (GMap) et d'utiliser la navigation pour s'y rendre. Un autre bouton "partager" permet de partager les infos de ce centre sur les réseaux sociaux.

Le second bouton sur le menu est: « Recherche » qui permet en fait de faire les recherches de centre de santé par ville. Nous avons été surpris par l'effort qui a été fourni pour détailler les villes. Nous avons découvert des noms de quartiers à Lomé dont nous

informations des sponsors. Innov Care doit également sa qualité à sa simplicité, à facilité d'utilisation ainsi que sa fluidité. L'essayer, vous fera certainement l'adopter. Nous avons eu à utiliser d'autres applications similaire portant sur les pharmacies de garde; mais Innov Care fait bien plus que cela. Pour se rendre compte de l'ingéniosité de cette application, rien de mieux que de la télécharger et de la découvrir par soi-même.

Téléchargez le produit sur Play Store ou en utilisant ce lien: <https://goo.gl/Ef8uN4>

ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL :

Entre ignorance et habitudes alimentaires à risques, l'hécatombe continue.

Aucune poignée de secondes ne passe dans le monde sans que l'on n'enregistre un cas d'Accident Vasculaire cérébral (AVC). Au Togo, selon les chiffres relevés dans l'annuaire des statistiques dans nos hôpitaux, en 2015 environ 2720 personnes ont été victimes d'AVC avec près de 624 décès. Entre ignorance et mauvaises habitudes alimentaires, le taux de décès lié aux AVC ne fait qu'augmenter au fil des années. De fait, l'Organisation Mondiale de la Santé estime que les accidents vasculaires cérébraux sont la cause première de décès chez les adultes dans le monde.

Un accident vasculaire cérébral est généralement un arrêt brutal de la circulation du sang dans une zone du cerveau. L'AVC se révèle comme une maladie grave, très fréquente qui peut se compliquer avec des handicaps lourds voire de décès. Attaquant généralement au Togo les personnes ayant 14 ans et plus, l'AVC est due à plusieurs causes. Les médecins-neurologues estiment que l'obésité, le tabagisme, la sédentarité, l'hypertension artérielle, le diabète et l'excès de graisse dans le sang ou l'hypercholestérolémie sont les principales causes.

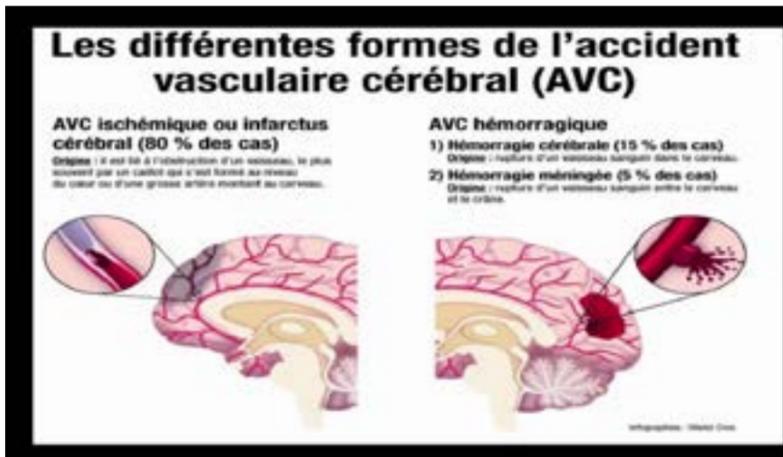
Aussi, un accident vasculaire cérébral peut être causé selon le professeur Belo Mofou, neurologue et Chef division de la Surveillance des Maladies Non Transmissibles au Togo, par certaines maladies du cœur qui favorisent la formation de caillots de sang au niveau du cœur. Ces caillots explique-t-il, peuvent partir du cœur et entraîner l'obstruction d'un vaisseau au niveau du cerveau.

D'autres maladies du sang comme la drépanocytose qui favorise la formation de caillots potentiellement responsables d'obstruction des vaisseaux au niveau du cerveau constitue de même des causes de l'AVC. Le fait d'avoir dans la famille, un parent ayant fait un AVC constitue aussi un risque.

CONNAITRE LES SIGNES CLINIQUES D'UN AVC POUR UNE CONSULTATION À TEMPS

Les manifestations de l'AVC sont la conséquence du mauvais fonctionnement de tout ou partie du cerveau qui souffre du fait d'une rupture ou d'une obstruction du vaisseau. Elles sont donc relatives aux fonctions de la partie du cerveau qui souffre.

« Par exemple, lorsque c'est la zone du cerveau qui commande le langage qui est concerné, l'AVC va se manifester par des difficultés du langage. Si c'est la partie du cerveau qui commande les mouvements de la moitié du corps qui est concernée, l'AVC va se manifester par une paralysie de la moitié du corps », explique le Pr Balogou, chef service de neurologie au Centre Hospitalier Universitaire CHU-Campus de Lomé. En général, l'AVC se manifeste par des troubles du langage, des paralysies d'une partie du corps, des troubles de la sensation, des troubles de l'équilibre, des troubles visuels, de troubles de



la vigilance comme le coma. Ces différents troubles peuvent s'associer de façon variable mais leur caractéristique commune est leur survenue de façon rapide dans le cadre d'un AVC.

Ainsi, lorsque des troubles pour parler, pour lever ou bouger ou sentir un pied et ou une jambe, une "bouche de travers" apparaissent chez un sujet, un AVC doit être suspecté et une consultation médicale doit être réalisée en urgence de préférence chez un neurologue.

« De façon schématique, lorsqu'un sujet subitement a une déformation du visage lors du sourire, a des difficultés pour parler ou à lever un bras, il urge de consulter un neurologue », conseille le professeur Belo Mofou.

A l'hôpital, il sera réalisé des analyses dont le scanner du cerveau qui permettra de confirmer et de distinguer un AVC hémorragique d'un AVC ischémique. Cette distinction est importante car le traitement est différent selon le cas.

ENTRE COUT ET DIFFICULTES DE PRISE EN CHARGE ADEQUATE DES VICTIMES

Le traitement de l'AVC est une urgence et nécessite presque toujours une hospitalisation. En effet les risques de décès dans les premières heures d'un accident vasculaire cérébral sont très élevés. L'on estime à 50% les chances de survie et de décès. Ainsi, plus tôt, la victime est soignée dans une structure spécialisée, plus petit devient pour ce dernier, le risque de mourir ou de garder des handicaps sévères. Aussi, selon des neurologues, un risque persiste sur le patient dans les deux années qui suivent, celui de faire une rechute avec 40 % de chance de survie. Dans la prise en charge, le traitement est différent selon qu'il s'agit d'un AVC hémorragique ou d'un AVC ischémique et il est recommandé qu'il soit entrepris le plus tôt que possible

les infrastructures nécessaires pour effectuer le traitement notamment le scanner est défectueux. Les praticiens dans les hôpitaux publics se plaignent aussi de l'absence de plateaux techniques.

« Les hôpitaux ne sont pas aux normes. Nous essayons au niveau du programme national de lutte contre les maladies non transmissibles de former les gens compétents à prendre en charge les malades de l'AVC. Mais il y a un problème de service qui se pose et ce problème, c'est la disponibilité du scanner qu'on ne retrouve qu'à Lomé. De plus, nous avons un problème avec le plateau technique. Les structures privées qui sont des alternatives n'ont pas tous des dispositifs standardisés pour la prise en charge » explique le Pr Belo Mofou qui plaide pour l'amélioration du dispositif de prise en charge des malades.

Au-delà, les populations sont confrontées à un manque de disponibilité de la logistique et de moyens de transports adéquates pour amener la victime de sa maison à une clinique à temps afin d'assurer une prise en charge efficace.

LES CONSEILS DU DOCTEUR

Entre les coûts élevés des traitements

et la prise en charge sommaire au Togo, le traitement le plus efficace d'un AVC est la prévention basée sur la suppression ou le traitement des facteurs de risque cardiovasculaire.

Pour cela, il est recommandé une alimentation saine moins salée, moins sucrée et moins grasse, une activité physique régulière, l'arrêt de la consommation du tabac, le dépistage et traitement de l'hypertension artérielle et du diabète.

Le Professeur Bello Mofou conseille de plus de « consommer cinq (5) fruits et légumes par jour, de pratiquer trente (30) minutes d'activités physiques 5 jours sur 7, et de prendre régulièrement les médicaments si on a des facteurs de risque ».

Ce dernier invite même si on n'a aucune maladie ou facteurs de risque, à consulter au moins 2 fois par an un professionnel de la santé.

Si malgré la prévention, l'AVC survient, il faut faire une consultation médicale le plus rapidement possible de préférence dans une structure spécialisée en la matière.

La déformation du visage lors du sourire, des difficultés pour parler ou à lever un bras et ou un pied sont des signes d'alerte d'AVC à faire connaître à tous.

Lu pour vous sur le net : Astuces naturelles pour sauver une personne d'un AVC.

Si vous assistez, un jour, à un accident vasculaire cérébral d'une personne, ne restez pas les bras croisés et ayez le bon réflexe pour lui sauver la vie.

Un professeur chinois a eu l'idée de partager ce premier geste de secours qui consiste à piquer le doigt de la victime avec une simple aiguille...

On est tous potentiellement exposé aux imprévus des accidents cérébraux vasculaires qui peuvent coûter la vie à leurs victimes, mais il y a une astuce ingénieuse et très facile à appliquer permettant de sauver une vie d'une morte subite.

Cette astuce représente un geste de premier secours que vous devez appliquer sur la victime d'un accident vasculaire cérébral, même si vous n'avez aucun diplôme en médecine

Premièrement, il faut garder son calme et ne jamais penser à bousculer ou déplacer la victime, de peur de lui causer une hémorragie cérébrale interne. L'usage d'une seringue est idéal mais à défaut, il est possible d'utiliser une aiguille de couture.

Pour stériliser cette aiguille, il faut la mettre sous l'effet de la chaleur, soit d'une bougie ou d'un briquet. Il faut ensuite piquer le sommet des dix doigts de la main avec cette aiguille stérile.

Cette piqûre doit être effectuée à quelques millimètres des ongles. Au cas où le sang ne coule pas goutte par goutte, il faut presser délicatement pour qu'il puisse couler lentement et permettre au sang de mieux circuler en interne.

Si vous remarquez une déformation de la bouche de la victime, faites lui un massage des oreilles pour que le sang ne les atteigne pas.

Il est même conseillé de piquer la partie molle des oreilles avec cette aiguille jusqu'à voir couler deux gouttes de sang.

Juste après, la victime reprendra conscience et sa bouche redeviendra normale. La victime devra ensuite aller à l'hôpital pour stabiliser son état. Cette astuce chinoise fonctionne à 100% en cas d'accident vasculaire cérébral et son usage est très recommandé afin de sauver chaque victime d'AVC de dommages collatéraux, voire d'un éventuel décès.

Prêt scolaire

0%

Sur 12 mois*



*Offre soumise à conditions

Coris



Nous finançons l'éducation de nos
futurs leaders

La Banque Autrement
www.corisbank.tg



Les femmes, premières exclues de l'accès à la terre

Albert AGBEKO

Comme dans tous les secteurs socio-économiques, les femmes sont au cœur des discriminations que subissent les populations rurales, en particulier concernant l'accès à la terre. Au Togo, ce sont pourtant les femmes qui assurent l'essentiel de la production agricole. Mais elles subissent le poids de la coutume, des préjugés et de la domination masculine.

LES FEMMES : MAJORITAIRES MAIS DEPOURVUES DE POUVOIR

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les femmes représentent plus de 70 à 80% de la main d'œuvre agricole et assurent plus de 80% de la production alimentaire.

Au Togo, elles représentent environ 54% de la population active alors qu'elles ne représentent qu'environ 30% des actifs dans l'industrie manufacturière et 40% dans l'agro-industrie. Le taux d'activité des femmes est élevé surtout dans l'économie informelle. Elles participent pour 46% au PIB, et elles assument 70% des activités du secteur informel.

Paradoxalement, il convient de souligner que la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté généralisée passent par les femmes. Pour leur permettre de jouer pleinement ce rôle, il va falloir lever les contraintes majeures auxquelles les femmes rurales sont confrontées. En effet, en juillet 2009, WILDAF Togo a réalisé une étude sur la politique foncière et l'accès des femmes à la terre. Elle a révélé des résultats qui ont prouvé de façon globale que 84,8% des héritiers de droit de propriété foncière sont des hommes et 15,2% seulement sont des femmes. De plus, en ce qui concerne le mode d'accès par l'achat, les hommes représentent 84,6% contre 15,4% de femmes. Ces résultats partiels ressortent clairement que les contraintes d'ordre social et financier ne favorisent pas l'accès sécurisé des femmes aux terres en

milieu rural.

Le Togo est l'un des Etats où la terre appartient aux collectivités familiales et dont la gestion relève de la responsabilité des individus. Cette gestion du foncier repose essentiellement sur des règles coutumières avec des principes interdisant aux femmes l'accès à la terre en tant que héritières ou propriétaires malgré leur rôle prépondérant dans le développement socioéconomique du pays.

« Je suis benjamine d'une famille de cinq filles. Mes quatre sœurs se sont mariées et j'étais restée seule avec ma mère. Ensemble, nous travaillons dans son champ. A sa mort, un oncle est revenu de Lomé pour faire le lotissement en vue de la vente du terrain. Pour empêcher cela, la grande famille a retiré le terrain et l'a offert à la communauté qui en a fait un terrain de football pour les jeunes, me déposant ainsi de la terre que je devais avoir normalement en héritage », témoigne Vicencia, une héritière résidant à Kpedomé dans la préfecture de Haho à la suite du décès de sa mère. « Je suis fille unique de mon père et de ma mère, mais on me refuse même le droit de réclamer ce qui appartient à mon père et à ma mère sous prétexte que je suis femme. Pour certains de mes oncles, mes cousins (leurs enfants garçons) avaient plus de droit sur l'héritage de mes parents que moi-même », confie pour sa part Dzigbodzi, les yeux larmoyant en secouant la tête. Dans la tradition africaine et particulièrement togolaise, la femme ne peut pas profiter des biens de sa famille de naissance, puisqu'elle est

appelée à se marier et à s'unir à une autre famille. « Ce serait trop donner à son mari qui va en bénéficier ». Certaines femmes estiment qu'elles n'ont rien à voir avec les problèmes d'héritage foncier, sous prétexte que les conflits domaniaux sont à la base de beaucoup de déconvenues, voire la mort mystérieuse de nombreuses femmes ou de leurs enfants. Elles préfèrent rester loin des terres.

L'héritage est tout ce qui est transmis, après la mort d'une personne, par voie de succession, à sa famille ou à toute autre personne pouvant légalement y prétendre (les héritiers). En matière foncière dans les zones péri-urbaines et rurales du Togo, le partage de l'héritage foncier n'est pas égalitaire dans presque toutes les collectivités. Seule une petite partie de cet héritage est accordée aux femmes parce que cette dernière est supposée quitter la collectivité pour cause de mariage.

Les résultats d'une étude sur « L'état des lieux de la situation foncière au Togo et la problématique des droits d'accès des femmes à la terre », réalisée en octobre 2016 par la Fondation Konrad Adenauer, ont révélé, qu'au plan national, 27,72% de femmes ont eu accès à la terre par héritage contre 72,28% chez les hommes alors qu'au niveau régional, les résultats liés à l'accès des femmes à la terre sont compris entre 23,2% (région de la Kara) et 30,8% (région des Plateaux), montrant des disparités dans la répartition des femmes selon les régions.

Les femmes sont de grandes actrices de la production agricole au Togo. Elles constituent, à cet effet, la majorité de la main d'œuvre dans les exportations agricoles familiales. Cependant, elles ont difficilement accès à la terre, une ressource indispensable pour la production agricole. Elles subissent une forte discrimination qui est souvent d'origine traditionnelle. Si pendant longtemps, le Togo est confronté à cette situation malheureuse qui, de plus en plus, interpelle les organisations internationales ou nationales de la société civile qui élèvent leurs voix pour que des dispositions soient prises afin que l'accès des femmes à la terre deviennent une réalité dans le pays, il n'en demeure pas moins que le respect des us et coutume impose un silence absolu. Toutefois, il est à noter, de nos jours, que des voix s'élèvent pour dénoncer la situation



Femmes au champs

et cela devient dans certaines communautés sources de conflits.

LES ACTIONS SUR LE TERRAIN

Les actions des OSC intervenant sur le droit foncier des femmes ont permis de faire évoluer par endroit les habitudes. Mais, les femmes demeurent en grande majorité exclues du droit à l'héritage foncier.

Pour les autorités locales et traditionnelles, l'accès des femmes à la terre est une question difficile parce que malgré l'existence des textes et lois, les pesanteurs sociologiques et la tradition continuent d'avoir droit de cité. L'héritage, en tant que mode dominant d'accès à la terre reste la chasse-gardée des hommes.

« Dans notre village, le droit coutumier est encore très vivace et les chefs de lignages sont très conservateurs de la coutume. Certes, pour certains chefs de lignages aujourd'hui, il est normal de faire bénéficier le foncier paternel à la femme. Mais accorder à la femme tous les droits privatifs que confère l'héritage est hors question. La survivance de la coutume fait que même le chef traditionnel du village qui a pris part à une formation sur le droit de l'accès à la terre des femmes, organisée par le Secteur de la promotion de la femme, n'a pas voulu effectuer la restitution à ses notables, de peur d'entrer en conflits avec les anciens du village », témoigne un habitant du village d'Afowuimé dans la préfecture de Vo.

Néanmoins, certaines autorités locales, reconnaissent que les rapports actuels de la femme au foncier doivent évoluer même si quelques-unes parmi elles estiment que les traditions doivent perdurer.

Dans de nombreux cas l'ignorance, l'analphabétisme et le défaitisme des femmes elles-mêmes entretiennent

le statu quo en matière de droits successoraux. La prise de conscience de la femme qu'elle peut hériter des terres au même titre que les hommes, constitue le point de départ des actions de plaidoyers. Il est vrai que certaines femmes, bien qu'ayant connaissance de leur droit, se résignent parfois à cause des conséquences sociales que cela entraîne. Des femmes qui sont allées jusqu'au bout de leurs revendications et ont eu gain de cause au plan du droit, ont subi des représailles extrajudiciaires, rapportent certains témoignages.

Au plan national, on note des efforts faits par l'Etat en mettant en place le cadre légal et le dispositif institutionnel pour l'accès de la femme à la terre et à la propriété foncière, même si ces efforts ne se traduisent pas dans la réalité. Il faut encore, souligne un acteur de défense de droits de la femme, des textes d'application et des réformes pour une meilleure prise en compte de la femme dans les politiques agricoles et de sécurité alimentaire.

C'est dans ce sens qu'il faut voir la recommandation 28 formulée par la Commission vérité justice et réconciliation (CVJR), relative aux problèmes de l'équité genre, particulièrement aux discriminations faites aux femmes dans l'accès aux biens et services, demandant « ... à l'Etat de bannir des principes coutumiers les règles interdisant aux femmes l'accès à la terre en tant que propriétaires ». L'assainissement du cadre juridique (révision du code des personnes et de la famille en 2012) et les discours des autorités de l'exécutif dont celui du chef de l'Etat sur la parité Homme-femme, de même que les mesures relatives à l'autonomisation économique de la femme dans la succession ou l'héritage n'ont rien changé à la situation de la femme dans ses droits d'accéder à la terre.

RAPPEL SUR LA NOTION DE GENRE ET LES INEGALITES HOMME/FEMME

Lorsqu'on parle de rapports homme/femme, on parle souvent de genre. La Conférence Mondiale de Pékin sur les Femmes a donné pour la première fois, en 1995, une dimension à ce terme. Le genre est un concept qui étudie les différences, les rôles et les attentes des hommes et des femmes, et qui sert à analyser les rapports de pouvoir et les inégalités entre hommes et femmes. Dans cette hypothèse, les inégalités définissent les différences dans un domaine donné et sont le résultat d'une perception dans une société entre ce que mérite un homme et ce que mérite une femme.

On remarque qu'avec la mondialisation, les inégalités entre les pays, mais aussi dans le genre, se sont accrues. Les femmes sont d'abord frappées par des inégalités économiques : salaires et accès au travail, accès aux services sociaux ayant un impact macro-économique, etc. Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, les inégalités frappant les femmes sont aussi sociales (marginalisation des veuves, malades, discrimination selon le comportement sexuel), culturelles (mariage forcé, transmission du patrimoine aux hommes), politiques (accès aux postes) et éthiques (normes morales appliquées différemment selon le genre).

Mario EXCLUSIVE en mode ethnique et chic le 10 août prochain.

Ce sera l'évènement des vacances et l'hôtel du 02 Février, « the place to be » le 10 août prochain. En tout cas, c'est la promesse de Mario Exclusive qui fera découvrir pour la première fois au public sa collection de tenues ethniques et chic. Rendez-vous est donné aux aficionados de la mode mais également à « tous les passionnés du beau, de l'élégance » et qui restent attachés à la culture africaine.

A cocher absolument sur votre agenda. Car les organisateurs promettent un évènement inoubliable. Le 10 août, dans l'historique et majestueux hôtel du 02 février de Lomé, la marque de vêtements pour hommes et pour juniors Mario Exclusive fait son show. Ce sera au cours d'une soirée de lancement et de découverte de sa collection.

Son créateur, LatifKérimDikéni, qui revendique et assume une identité ancrée dans la culture africaine veut décliner devant un public qu'il espère conquis, les différentes gammes de la marque, centrées autour des

basiques du vestiaire masculin, de l'exaltation de l'élégance et de l'ethnique. Déjà adoptée par des Chefs d'Etat, des personnalités du monde politique, socio-économique, des stars internationales du show-biz et du sport, cette ligne de vêtements made in Togo se dit fière de porter des valeurs fortes liées aux origines togolaises et africaines de ses créations et à leur spécificité.

Au programme de la soirée, dîner de gala, défilé de mode avec des mannequins venus des quatre coins d'Afrique, prestations d'artistes avec comme guest stars King Mensah, les

Too Fan, Singuila, DibiDobo etc.

La soirée-évènement est organisée en partenariat avec les magasins Empreinte by Zara du Togolais Peter Anthony et du Club Le Sélect.

A PROPOS DE MARIO EXCLUSIVE.

La Collection Mario Exclusive est une ligne de vêtements ethniques masculins de haut de gamme, mise sur le marché en 2017 et dont les modèles sont des pièces uniques, confectionnés à base de tissus lin, 100% coton et en pure laine.

Propriété du Togolais LatifDikéri, Mario Exclusive s'adresse à l'homme actuel : des personnalités du monde politique, socio-économique, au jeune cadre dynamique, en passant par les stars du show-business et du sport, l'ado qui fait le choix d'un style ethnique le temps d'une occasion, ou le retraité pour un évènement particulier.

L'une des grandes forces de la marque réside dans le rapport qualité/prix de ses produits, réalisés avec finesse et excellence.

La collection offre des gammes pour toutes les occasions, avec des variations de coupe, tantôt cintrées tantôt amples ; ainsi que l'emploi du basique uni, décliné dans tous les tons mettant en valeur différentes formes de cols.

La coordination des imprimés, les matières légères et les fluides déclinées dans le respect du plus grand art de la coupe des tenues ethniques, les pièces uniques, ainsi que les finitions raffinées pleines d'élégance génèrent des silhouettes séduisantes, toujours dans l'air du temps.

Mario Exclusive a déjà ouvert 2 magasins à Lomé (Avenue de la Paix face au dépôt des bus Sotral et dans le hall départ de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé) ainsi qu'un magasin à Ouagadougou dans le quartier Ouaga 2000. Plusieurs autres devraient s'ouvrir à l'horizon 2019 dans des capitales africaines (Abidjan- Dakar- Bamako-Kinshasa) ainsi qu'à Paris (France) et à Bruxelles (Belgique).



www.woodinfashion.com



woodin®
Le créateur

**NEW
GENERATION**
— de woodin —
PRÊT À TOUT

La Collection De Prêt-à-Porter



SAHAM
Assurance | Togo

NOUVELLES GARANTIES



ASSUR**AUTO**+

Avec **ASSUR**AUTO+,
nous prenons le relais en cas de sinistre.



ASSUR**AUTO** CONFORT

Avec **ASSUR**AUTO CONFORT
nous réparons votre véhicule en cas d'accidents,
que vous soyez responsable ou non.

www.sahamassurance.com